

## 1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

***Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes d'afficher un avis pendant au moins quinze jours civils, pour faire savoir à la collectivité des fournisseurs qu'ils ont l'intention d'attribuer un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un entrepreneur sélectionné d'avance. Si aucun autre fournisseur ne soumet pendant la période d'affichage de quinze jours civils un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, les exigences de la politique en matière de concurrence sont satisfaites. Une fois les fournisseurs qui n'ont pas été retenus informés par écrit que leur énoncé de capacités ne répondait pas aux exigences précisées dans le PAC, le marché peut être octroyé en tenant compte de la délégation du Conseil du Trésor en matière d'appels d'offres électronique.***

***Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et qu'ils satisfont aux exigences précisées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit enclencher le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.***

## 2. Définition du besoin

Le conseil national de recherches du Canada (CNRC), au campus 1200 chemin Montréal, Ottawa requiert les services d'une entreprise spécialisée dans le programme de traitement de l'eau qui comprend tous les systèmes de chaudière, toutes les tours de réfrigération, toutes les boucles d'eau chaude et toutes les boucles d'eau refroidie. En outre, il doit comprendre tous les produits chimiques, tout l'équipement nécessaire ainsi que les services professionnels de consultation. Le programme doit permettre d'exécuter les travaux suivants:

- ❖ Améliorer la sécurité du programme et réduire les risques obligations du programme.
- ❖ Réduire la consommation de matières combustibles et d'électricité au moyen d'un transfert de chaleur amélioré en réduisant l'entartrage, la corrosion, l'encrassement et la croissance microbologique qui produisent des dépôts sur les surfaces d'échange thermique.
- ❖ Réduire au minimum les frais de réparation et d'entretien connexes au remplacement et au nettoyage d'équipement découlant de l'entartrage, de la corrosion, de l'encrassement et de la croissance microbologique.
- ❖ Fournir du personnel de vente/service professionnel, averti et intéressé afin d'assurer le succès du programme.
- ❖ Surveiller attentivement les résultats du programme et soumettre les recommandations appropriées tout en indiquant des justifications d'affaires mesurables.

- ❖ Assurer la formation approfondie du personnel d'entretien sur la mise en œuvre et le contrôle du programme.

### 3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

- Le produit proposé et le fournisseur de service doivent être situés dans la région d'Ottawa qui permet pour les réunions en face à face sur une base mensuelle et pour répondre rapidement des questions opérationnelles urgentes.
- Le fournisseur proposé doit régler la concentration d'amine TRASAR dans le système en ayant un suivi permanent et un système de contrôle optimale de l'eau et gestion des produits chimiques.
- Le fournisseur proposé doit utiliser pour la chaudière, un conditionneur de boues internes avec un produit de polymère tous pour réduire la corrosion de la chaudière interne et ont un colorant fluorescent intégré pour faciliter la tâche des tests (à moins de 5 secondes) et de contrôle.
- Il ne doit y avoir aucun coût d'installation supplémentaire associée à la mise en œuvre du système de climatisation eau proposée.

### 4. Justification de la prédétermination d'un fournisseur

Il n'est pas possible, ni abordable pour concurrencer l'exigence comme la seule source se fonde sur l'interchangeabilité des pièces, composants, méthodes, protocoles identiques plates-formes de systèmes d'exploitation.

L'installation de chauffage central de la Direction des services administratifs et de la gestion de l'immobilier (DSAGI) du Conseil national de recherches Canada a investi de nombreuses ressources pour se procurer les derniers développements en matière de technologie et d'équipement de traitement de l'eau qui alimente la chaudière et de traitement des eaux en circuit fermé. Nalco Canada Inc a mis au point cette technologie et construit l'équipement connexe.

Grace à ceux-ci, le Conseil national de recherches du Canada a pu réduire de moitié le volume des ressources humaines affecté au traitement de l'eau qui alimente les chaudières et au traitement des eaux en circuit fermé. Il s'agit-là d'une économie substantielle, vu que le Conseil national de recherches du Canada est un campus d'envergure universitaire possédant plus de 100 circuits fermés d'immeubles distincts à tester toutes les semaines.

5. Entreprise proposé

**Nalco Canada Inc.,  
1055 Truman Street, Burlington, ON, L7R 3Y9**

6. Ce contrat PAC sert pour la période de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de deux (2) ans supplémentaire pour une période d'un (1) an chaque.

7. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

8. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

La date et l'heure de clôture pour la présentation des énoncés de capacités sont les suivantes : 1 février, 2017

9. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Adressées à : Steve Cassidy

Téléphone : 613-993-0851

Courriel : Steve.Cassidy@nrc-cnrc.gc.ca